

**AVIS PUBLIC**

**MODIFICATION DU LIEU POUR LA TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-JOLI**

---

**PRENEZ AVIS :**

Qu'en conformité avec l'article 318 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), à titre de greffière, je donne avis que les séances du conseil seront de nouveau tenues au 40, avenue de l'Hôtel de Ville, et ce dès le 5 juin prochain.

Donné à Mont-Joli, le 31 mai 2023

*Kathleen Bossé*

Kathleen Bossé, OMA  
Greffière